



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 11 mai 2017
Procès-verbal n°261

Présent-e-s : M. Cyril Baudin (président)
M. Pascal Dethiollaz (vice-président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

Mme Magali Besse Giorgi
M. Nicolas Binet
Mme Marozia Carmona Fischer
M. Daniel Fuchs
M. Sylvain Fuser
Mme Natacha Gonzalez
M. Philippe Gillabert
Mme Verena Jendoubi
M. Olivier Matthey-Jonais
Mme Zita Minasso-Rota
Mme Cécilia Schäfer
M. Philippe Tièche

Exécutif : M. René Riem, maire
Mme Annick Maison, adjointe
Mme Maria Scheibler, adjointe

Verbaliste : M. Fabrice Losego

Ordre du jour

1. Approbation du PV n° 260 de la séance du Conseil municipal du 6 avril 2017
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjointes
4. Projets de délibération et rapports de commissions liés
 - Rapport de la commission des finances du 24 avril 2017
 - Proposition du maire relative à l'approbation du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune, du bilan et du compte-rendu financier annuel 2016
 - Proposition du maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir
 - Rapport de la commission des bâtiments du 26 avril 2017
 - Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit pour les travaux de mise à niveau du système de traitement de l'eau de la piscine communale d'Avully ainsi que d'autres travaux liés

- Rapport de la commission de sécurité publique et mobilité du 16 janvier 2017
 - Proposition du maire relative à la modification des statuts de l'organisation de protection civile de la Champagne (OPC-Champagne)
5. Résolution visant à demander au Conseil d'Etat l'ouverture de la procédure d'adoption du plan localisé de quartier n° 30045 « Trois-Noyers »
 6. Elections du Bureau (président-e ; vice-président-e ; secrétaire) du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018
 7. Questions orales / écrites
 8. Divers

Questions du public

Le Président ouvre la séance à 19h30.

Mme Maison demande que la proposition du maire relative à la modification des statuts de l'organisation de protection civile de la Champagne (point 4 de l'ordre du jour) soit une fois de plus retirée. Cela suite à de nouvelles -et tardives- remarques d'autres communes sur certains points de ces nouveaux statuts. Le Conseil municipal n'y voyant pas d'objection, cette question, ainsi que le rapport joint, ne seront pas traités lors de la présente séance.

1. Approbation du PV n°260 de la séance du Conseil municipal du 6 avril 2017

Aucune remarque. Le PV est approuvé par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

M. Baudin rappelle que des courriers ont adressés aux membres du Conseil concernant les 30 ans de l'Association Culture et Rencontre et que chacun souhaitant participer aux événements est prié de répondre directement.

Echéancier

M. Dethiollaz présente l'échéancier et les quelques améliorations formelles qui y ont été apportées. Reprenant certains points de l'échéancier, **Mme Maison** informe que – pour le parking provisoire situé entre l'école et le local des pompiers, un devis a été demandé à un bureau d'ingénieurs BCPH, qui va de l'étude à la réalisation, et que l'Exécutif attend les résultats pour en faire part au Conseil.

- pour les éclairages de la déchetterie de la ferme « Brand » ainsi qu'au chemin des Ecoliers, au niveau du passage pour piétons, les travaux ont été commandés.

- pour la flaqué d'eau au chemin de Tanquons, une grille d'écoulement a été placée afin d'éviter l'accumulation d'eau à cet endroit par temps de fortes pluies.

Concernant le parking au chemin des Meurons, **M. Dethiollaz** demande s'il est prévu de planifier une commission à ce sujet. **Mme Maison** répond par la positive.

3. Communications du maire et des adjointes

M. le Maire se réjouit du fait que depuis le 21 avril, l'épicerie d'Avully revit. Il encourage les personnes présentes à fréquenter l'épicerie et souligne les efforts de sa gérante pour en faire un lieu convivial.

D'autre part, il informe que la création de nouveaux bâtiments sur la place d'exercices d'Epeisses fait l'objet d'une mise à l'enquête publique et que le dossier est consultable à la mairie.

Mme Scheibler annonce qu'une sortie du Conseil municipal est organisée à Berne le 16 septembre. Les conseillers sont invités à s'inscrire dès que possible.

Elle informe par ailleurs que la seconde séance de concertation publique concernant les 3 PLQ aura lieu le 30 mai à 18h30 à la salle polyvalente.

Mme Scheibler annonce que l'Exécutif est défavorable à la révision du Plan directeur cantonal (PDCn2030) tel que proposé. Une résolution du Conseil municipal sera préparée dans ce sens pour la séance de juin et que si des explications sont souhaitées, il convient de convier la commission de l'Aménagement très rapidement, proposition que le CM saisit.

Mme Maison informe qu'un article sera publié dans l'Echo d'Avully du mois de juin concernant la problématique du PET. A noter que la signalétique sur les containers ne sera pas changée, et que les réducteurs qui y ont été placés donnent des résultats satisfaisants.

Concernant l'éclairage à l'arrêt de bus « Bachères », **Mme Maison** informe qu'un lampadaire a été commandé, et qu'il sera relié au réseau communal. Le coût de l'opération s'élève à CHF 14'000.-. La solution du solaire n'a pas été retenue car n'offrant pas assez de garantie qu'elle fonctionnera en hiver.

4. Projets de délibération et rapports de commissions liés

- Rapport de la commission des finances du 24 avril 2017

M. Gillibert relève que la commission des Finances du 24 avril a approuvé les comptes 2016 à l'unanimité. Aucune remarque complémentaire n'est émise.

- *Proposition du maire relative à l'approbation du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune, du bilan et du compte-rendu financier annuel 2016*

Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le compte administratif pour l'exercice 2016, qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte-rendu financier pour l'exercice 2016, qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le rapport de la commission des finances du 24 avril 2017, recommandant d'approuver les comptes 2016,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide :

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016, pour un montant de **Fr. 4'125'695.-** aux charges et de **Fr. 4'239'626.20** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **Fr. 113'931.20**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2016, pour un montant de **Fr. 6'000.-** aux recettes et de **Fr. 31'398.30.-** aux dépenses, entraînant une augmentation des investissements nets de l'ordre de **Fr. 25'398.30**.
4. D'approuver l'autofinancement de **Fr. 929'363.80** au moyen de la somme de **Fr. 391'645.-** représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires pour un montant de **Fr. 423'787.60** et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **Fr. 113'931.20**. L'excédent de financement s'élève à **Fr. 903'965.50**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **Fr. 113'931.20** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'ACTIF un montant de **Fr. 24'842'081.02**, qui se compose de :

Patrimoine financier	Fr. 21'304'988.72
Patrimoine administratif	Fr. 3'537'092.30

Et au PASSIF un montant de **Fr. 24'842'081.02**, qui se compose de :

Engagements courants et passifs transitoires	Fr. 229'719.59
Dettes à moyen et long termes	Fr. 3'196'000.00
Engagements envers des entités particulières	Fr. 1'174.85
Provisions	Fr. 1'879'227.18
Engagements envers les financements spéciaux	Fr. 5'430'584.67
Fortune nette	Fr. 14'105'374.73

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2016 à **Fr. 334'822.65**.

Ce projet de délibération est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents (14)

- Proposition du maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu le rapport de la commission des finances du 24 avril 2017,
sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2016 suivants, pour un montant total de **Fr. 459'410.61**, soit

08.0.332.70	132 500.00	34.0.318.00	1 088.00
08.0.332.73	291 287.60	54.0.352.01	5 976.00
14.0.318.00	1 387.50	58.0.352.02	1 541.20
21.0.311.00	5 764.65	90.0.346.00	14 859.76
21.0.313.00	846.30	94.0.318.00	3 411.80
33.0.312.00	747.80		

2. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

Ce projet de délibération est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents (14)

- Rapport de la commission des bâtiments du 26 avril 2017

M. Fuchs informe que la commission a reçu Monsieur Gasser, du bureau Enercore, mandataire pour ce qui concerne les problèmes énergétiques. La discussion a porté sur le système de traitement d'eau de la piscine communale, lequel n'est plus aux normes. Le coût des différents travaux à effectuer s'élève à CHF 198'396.-. Le rapport de M. Gasser est à la disposition des conseillers. Aucune remarque complémentaire n'est émise.

- *Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit pour les travaux de mise à niveau du système de traitement de l'eau de la piscine communale d'Avully ainsi que d'autres travaux liés*

Vu l'obligation faite au canton de se conformer à la nouvelle ordonnance fédérale en matière de contrôle des eaux de baignade, entrée en vigueur en 2017, et vu les contrôles conséquemment effectués depuis 2013, par le Service cantonal des affaires vétérinaires (Scav), des eaux du bassin de la piscine d'Avully, vu que les analyses ont démontré que les valeurs optimales en matière de trihalométhanes et de chlorates étaient systématiquement dépassées, vu les mesures prises jusqu'à présent, qui consistaient à remplacer des quantités importantes d'eau visant à faire baisser les taux incriminants et vu que ces mesures se sont révélées à la fois insuffisantes et incompatibles avec une gestion économe et écologique des ressources, vu les solutions techniques retenues, à savoir l'introduction de filtres à charbon actif, le déplacement de la cuve d'hypochlorite de sodium, le remplacement de la cuve d'acide chloridrique, cette dernière option permettant dans le même temps de se conformer aux normes de sécurité existantes en matière de stockage de produits dangereux, ainsi que l'introduction d'un système de régulation des pompes de filtration, vu le rapport technique détaillé établi par le Bureau Enercore Sàrl en avril 2017, comprenant les coûts détaillés de l'opération ainsi que le planning d'intervention, vu le rapport de la commission des bâtiments du 26 avril 2017, conformément à l'article 30, al. 1, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

1. D'ouvrir au maire un crédit de Frs 200'000.-, destiné à financer les travaux de mise à niveau du système de traitement de l'eau de la piscine communale ainsi que des travaux liés décrits dans le rapport cité, joint à la présente délibération.
2. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Frs 200'000.-.
3. De comptabiliser la dépense et les recettes dans le compte des investissements puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune d'Avully, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant final au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 34.0.331 dès 2018.

5. Résolution visant à demander au Conseil d'Etat l'ouverture de la procédure d'adoption du plan localisé de quartier n° 30045 « Trois-Noyers »

Mme Minasso-Rota demande si le PLQ délimite des zones d'implantation. **Mme Scheibler** répond qu'en effet, le PLQ définit ces zones de manière définitive. **M. Gandolfo** précise qu'il s'agit d'une démarche purement formelle, par laquelle le Conseil municipal demande au Conseil d'Etat l'ouverture de la procédure. Il ne s'agit pas encore du vote sur le contenu à proprement parler du PLQ.

*Vu l'adoption en janvier 2013 d'un plan directeur de quartier (PDQ) visant à l'extension du village d'Avully,
vu l'ouverture d'un crédit de Frs 320'000.- en octobre 2014 de la part du Conseil municipal en vue de l'élaboration d'un plan localisé de quartier (PLQ), pour la partie communale, dans le cadre de l'extension du village défini par le PDQ susmentionné,
vu le projet de PLQ « Trois-Noyers » présenté lors de la commission de l'Aménagement du 23 juin 2016,
vu les différentes étapes techniques franchies dans le cadre de la procédure en vigueur,
conformément à l'article 30A, alinéa 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
conformément à l'article 5A alinéa 2, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957,
sur proposition du maire,*

le Conseil municipal décide:

De demander au maire de transmettre le projet de plan localisé de quartier n° 30045 « Trois Noyers » au Conseil d'Etat pour que ce dernier engage sa procédure d'adoption.

Ce projet de résolution est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents (14)

6. Elections du Bureau (président-e ; vice-président-e ; secrétaire) du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018

Le Conseil municipal de la commune d'Avully a élu, pour la période administrative s'étendant du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, les membres suivants pour former son bureau :

Président: Monsieur Pascal Dethiollaz (14 voix pour et une abstention)

Vice-Président: Monsieur Philippe Tièche (14 voix pour et une abstention)

Secrétaire: Madame Stéphanie Papaioannou (14 voix pour et une abstention)

7. Questions orales / écrites

Disparition de la Poste à Avully

Mme Papaioannou dit avoir entendu que la Poste d'Avully allait fermer au mois de juin. **M. Binet** complète ces propos en disant que les offices de Satigny et de Bernex seraient également visés. Elle s'en inquiète et voudrait une confirmation. **M. Dethiollaz** propose que la commune écrive une demande d'information à la Poste.

Mme Carmona Fischer propose que dans cette lettre la commune exprime également son inquiétude quant à la disparition programmée du bureau de Poste. **M. Baudin** charge donc, au nom du Conseil, l'Exécutif de l'envoi de cette demande d'information auprès de la Poste.

Nouveau local pour la fanfare

M. Dethiollaz demande ce qu'il en est du départ de la locataire au 23 route d'Avully, près du local des pompiers, et s'il est prévu de la remplacer par un nouveau locataire. **Mme Maison** répond qu'il est prévu de mettre une partie de cet appartement à la disposition de l'Harmonie d'Avully afin qu'elle y répète, qu'elle y donne ses cours et qu'elle y entrepose ses instruments. **Mme Carmona Fischer** estime qu'il est scandaleux d'attribuer un logement à une fanfare en période de crise du logement. Elle déplore également le fait que cette décision ait été prise sans l'avis du Conseil municipal. **Mme Scheibler** répond que toutes les autres solutions ont été étudiées et qu'aucune n'était satisfaisante. Elle précise que cette solution est provisoire.

Mme Maison complète en invoquant le manque chronique de locaux pour accueillir les associations. Les autres salles sont occupées à toute heure. Il n'y avait pas d'autre solution. Par ailleurs, la fanfare occupera seulement une partie de l'appartement, dont les autres pièces pourront servir à d'autres sociétés. Le sous-sol, par exemple, sera utilisé pour du stockage au profit de la commune. **Mme Schäfer** se demande si le Temple ne pourrait pas s'y prêter, même si le chauffage de ce lieu coûterait cher selon les dires de **Mme Scheibler**. Pour **Mme Schäfer**, ce serait l'occasion d'y construire des toilettes et d'en faire un lieu plus convivial. **M. Tièche** estime que ce genre de décisions devrait être prise de concert avec le Conseil municipal et qu'il est toujours plus aisé de trouver des solutions à plusieurs.

Mme Maison n'est pas opposée à programmer une commission des bâtiments afin d'étudier toutes les alternatives, bien qu'elle doute de l'utilité de cette démarche, les alternatives ayant déjà été toutes envisagées par l'Exécutif.

Mme Carmona Fischer exhorte l'Exécutif à mieux partager avec le Conseil municipal l'information ainsi que les actions entreprises.

Crèche

M. Matthey-Jonais demande où en est le projet de crèche intercommunale. **Mme Maison** répond que le nombre de places par commune a été défini avec Chancy et Avusy. **M. Fuser** déplore que cette information n'ait pas été transmise plus tôt au Conseil.

Soutien de la commune à ses commerçants

M. Carmona Fischer aimerait savoir si la mairie compte soutenir les commerçants de la commune, et si oui, dans quelle mesure. **Mme Maison** dit que la mairie aide volontiers les commerçants qui en font la demande, par exemple en collaborant à la publication de flyers, ou encore à travers le site officiel de la mairie. **M. Fuser** est d'avis que le soutien de la mairie à un commerçant en particulier ne doit pas se faire au détriment d'un autre commerçant travaillant dans le même domaine. **Mme Carmona Fischer** salue la bonne volonté de la mairie mais aimerait que les aides apportées aux commerçants soient communiquées.

M. Tièche estime que le Conseil devrait se positionner afin de déterminer si l'Echo d'Avully devrait publier une information officielle incitant les commerçants de la commune à s'adresser à la mairie pour signaler leur existence ou un événement. Plusieurs conseillers proposent de discuter de ce sujet dans le cadre d'une commission des affaires sociales.

Réhaussement immeubles Gennecy

M. Dethiollaz aimerait savoir ce qu'il en est de la réception en séance plénière du groupe de travail concernant le rehaussement des immeubles de Gennecy.

M. Gandolfo rappelle que le groupe de travail a été contacté et que c'est maintenant au Conseil de proposer des dates pour fixer une commission.

Sapeurs-pompiers - Nouveau concept opérationnel

M. Dethiollaz aimerait savoir ce qu'il en est du nouveau concept opérationnel concernant les sapeurs-pompiers. **M. le Maire** dit qu'une séance de l'ACG a été convoquée prochainement pour discuter de ce sujet.

M. Matthey-Jonais en profite pour informer que le 29 avril dernier, les compagnies des sapeurs-pompiers d'Avully, de Chancy et d'Avusy ont fait un exercice commun afin de mettre en pratique le nouveau dispositif d'intervention, en plusieurs lieux simultanés et sans aide extérieure. L'exercice, qui regroupait en tout 55 sapeurs-pompiers, s'est déroulé avec succès.

8. Divers

M. Dethiollaz trouve dommage que seulement 2 conseillers aient répondu à l'invitation de la Jeunesse d'Avully, qui organisait un apéro avant son traditionnel bal. Il encourage les conseillers à répondre présents la prochaine fois. **Mme Stadelmann-Nicolet** précise que cette invitation est parvenue à la mairie 3 jours seulement avant la manifestation et qu'elle avait fait suivre au plus vite.

M. Baudin informe que le prochain samedi a lieu une journée nettoyage et bricolage au Jardin Robinson. Les conseillers qui souhaitent y participer sont les bienvenus.

La séance est levée à 20h30.

Signatures :

Le Président

La Secrétaire